

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-139 du 10 octobre 2023  
Portant sur le financement d'une étude de transfert dans le cadre d'une  
convention de services – Service « Assainissement »**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3	Absents : 10	Exprimés : 48

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

**Excusés :** JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

**Absents :** SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

**Secrétaire de séance :** Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Pour le bon fonctionnement du service « assainissement » il est proposé de faire appel à une entreprise, dans le cadre d'une convention de prestation de services, qui travaillerait sur les missions suivantes :

- État des lieux exhaustif et diagnostic des 22 stations d'épuration du territoire de la CCMCA ;
- Proposition d'organisation de l'exploitation ;
- Listing, chiffrage, budget et suivi des travaux ;
- Contact avec les services de l'État ;
- Diagnostic de la facturation « abonnés ».

L'estimation de cette prestation de services, prévue sur une année, est évaluée à 38 760.00€.

Il est possible, pour son financement, d'obtenir des aides cumulées de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental à hauteur de 75%.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-après :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Prestation de services dans le cadre de missions d'expertise	38 760.00€	Agence de l'Eau (50%)	19 380.00€
		Conseil Départemental (25%)	9 690.00€
		Autofinancement	9 690.00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>38 760.00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>38 760.00€</b>

Accusé de réception en préfecture : 023-200067593-20231010-2023-139-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfectorale : 16/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

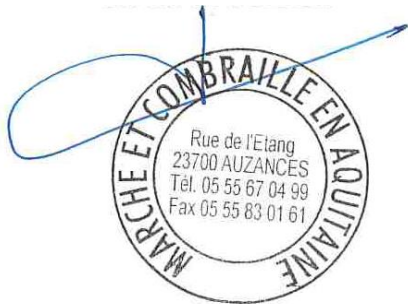
Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental selon les taux présentés;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 16 octobre 2023  
Pour copie conforme, le 16 octobre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Pierre DESARMENIEN**